

WOINCOURT 80520
23^{ème} EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE
Halls des Expositions
7 et 8 Décembre 2024

Inscriptions en ligne : expositions-aviculture.fr

DECLARATION D'INSCRIPTION

De Madame, Monsieur
N°rue.....
Code postal..... Localité.....
Tél
Mail@..... (mail obligatoire pour l'inscription – sinon, ajoutez 2,00 € de frais postaux dans le tableau ci-dessous)
Age (prix jeune éleveur)
Etes-vous adhérent d'une société avicole ?.....
Si oui, laquelle.....

DETAIL :

Catégories	Nombre	Prix	Total
Unité pigeon Modéna		5€	
Unité		3.50€	
Couples (canards d'ornement) <small>La présentation en couple, pour les pigeons, les volailles et canards de rapport n'est pas autorisée</small>		4.50€	
Trios (volailles, palmipèdes) (1+2)		5€	
Parquet (volailles, palmipèdes) (1+3)		5€	
Volières (6 pigeons)		6€	
Cage Annexe réservé aux échanges entre éleveur 2 animaux maxi par cage		3€	
Frais postaux si adresse mail non renseignée		2€	
Catalogue	1	5€	5€
Cotisation SAVM 2025		10€	
Dons en faveur de l'exposition.			
TOTAL			

Cette déclaration d'inscription accompagnée du chèque correspondant, à l'ordre de la **S.A.V.M. ainsi que les papiers vétérinaire** sont à envoyer avant le **09/11/2024** au Commissaire Général,
Mr Amourette Aymeric 13 rue d'en haut 80210 Franleu Tél. 06.15.64.01.67
Email : savm80520@hotmail.fr
(Non accompagnée du règlement correspondant, elle sera considérée comme nulle, pour les éleveurs étrangers le règlement se fera à l'enlèvement ou par virement bancaire).

Règlement par Chèque Virement bancaire
IBAN : FR76 1870 6000 0001 7445 0010 429 BIC : AGRIFRPP887

Autorise la Société Avicole Vimeu Marquenterre, la Fédération Régionale Avicole Nord Pas-de-Calais Picardie à utiliser mes coordonnées dans le catalogue / Palmarès, ainsi que dans l'Annuaire Avicole Régional édité et mis en ligne sur les sites Internet des « Espaces Naturels Régionaux, et « Avifede ».
Vous disposez d'un droit d'accès de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concerne en vertu de l'article 34 de la loi « Informatique et Liberté » N° 78/7 du 6 janvier 1978. Vous pouvez exercer ce droit en faisant parvenir du Président votre demande de rectification.

Le soussigné après avoir pris connaissance du règlement, en accepte les conditions et déclare que les animaux seront amenés par lui-même ou par groupe responsable groupe M.....

A..... le Signature de l'éleveur

Une déclaration bien faite garantie contre toute erreur.

Nom & Prénom.....Ville.....

Pour les volailles n'oubliez pas d'indiquer race naine (RN) ou grande race (GR) en cochant la case correspondante ainsi que pour l'âge des sujets Adulte ou Jeune

Ne consacrer qu'une ligne par lot

Parquet : P Couple : C Trios : T Mâle : M Femelle: F	A D U L T E		J E U N E		R N	G R	Race	Couleur	Prix de vente	P E

